
**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 27
février 2013 nommant les membres de la Commission du
Patrimoine oral et immatériel - Extrait**

A.M. 18-05-2017

M.B. 27-06-2017

Par arrêté ministériel du 18 mai 2017, à l'article 1^{er}, 2^o de l'arrêté ministériel du 27 février 2013 nommant les membres de la commission du patrimoine oral et immatériel, les mots «M. Patrick MASSET» sont supprimés.

Cet arrêté entre en vigueur le 18 mai 2017.